

# L'UDC veut juger les ados dès 16 ans comme des adultes

Tribune de Genève – août 2007 – **Courrier des lecteurs** -

## JUSTICE

L'idée de l'UDC de serrer la vis en matière de violence juvénile n'est pas à rejeter d'un revers de main. Bien que Sylvie Wegelin, présidente du Tribunal genevois de la jeunesse, déclare que cela n'apporte rien.

Aujourd'hui, on ne peut plus affirmer que les jeunes ne sont pas matures à 16 ans. Bien au contraire. Utilisateurs de moyens contraceptifs, ils ont pour la plupart, et souvent dès leur plus jeune âge, un arsenal de moyens audiovisuels, de l'argent de poche qu'ils considèrent comme un dû, etc... Les festivals regorgent de cette jeunesse bien au-dessous de cet âge, dit de maturité.

On voudrait donc nous faire croire qu'ils n'ont pas encore la capacité de juger leurs actes à 16 ans !

A mon sens, c'est aux juges assistés par des pédagogues, de savoir faire la différence entre un vrai délinquant et celui qui n'a pas eu la famille adéquate et qui aura passé de foyers de la Protection de la jeunesse, en familles d'accueil. C'est pour ceux-ci que les juges devront faire la différence, et c'est pour ces cas uniquement, que Sylvie Wegelin a raison.

La formation des juges à ce propos, est devenue une priorité pour notre Gouvernement. L'UDC a parfaitement raison de prôner que le code pénal établi en juin dernier par Christophe Blocher, n'est pas assez rigoriste. Tous les partis politiques doivent aller dans le même sens. Une sanction sévère, mais bien réfléchie, ne peut que dissuader les récidivistes de tous poils à recommencer leurs délits, puisqu'ils n'encourent aucune peine vraiment sérieuse, actuellement. La responsabilité juridique des parents doit figurer au code pénal.

A Genève, notre Police déplore n'être pas en mesure de faire son travail avec efficacité, les jeunes délinquants étant trop souvent rapidement relâchés.

Cela enlève aux forces de l'ordre, lorsqu'ils se retrouvent face aux mêmes jeunes, une partie non négligeable de leur crédibilité.

Quant aux délits commis dès l'âge de 14 ans, la privation de liberté est la meilleure solution. Reste aux cantons à créer davantage de centres de réinsertion. De l'argent, il n'en manque pas en Suisse (...)

S'il est vrai que l'affiche du mouton « noir » de l'UDC peut fâcher, le fond révèle à coup sûr, un très grand problème de notre société.

Leïla Elisabeth Pellissier

[www.kiombo.com/pmes/index.html](http://www.kiombo.com/pmes/index.html)